

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FEFB asbl
tenue le 15 juillet 2017 à Braine l'Alleud**

Présents : MM. Raymond van Melsen, Claudio Piacentini, Nicolas Rauta, Laurent Wéry.

Ont prévenu de leur absence : MM. Renaud Barreau, Daniel Halleux, Kim Le Quang, Cédric Sohet.

Invités : MM. Frédéric Bielik, Arnaud D'hajjère, Philippe Jassem.

1. Approbation du PV de la réunion précédente.

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2017 est approuvé sans remarques.

2. Accueil de M. Arnaud D'hajjère.

Les contraintes du secrétariat sont détaillées et M. Arnaud D'hajjère (244) les accepte. Il se propose de nous aider autant que possible et posera sa candidature à la fonction d'administrateur lors de la prochaine assemblée générale prévue le 11 novembre.

Les membres du conseil l'accueillent chaleureusement. Arnaud débutera sa fonction de secrétaire le 1^{er} septembre, premier jour de la prochaine saison.

3. Demande de subside pour le tournoi du Centre.

Cette demande pour 2017, introduite par le cercle La Bourlette, est acceptée.

Le montant du subside s'élève à 300 €.

4. Demande de subside pour le tournoi de la Vierge.

Cette demande pour 2017, introduite par le CRELEL, est acceptée.

Le montant du subside s'élève à 300 €.

5. Demande de subside pour le tournoi international de Liège.

Pour cette première édition, le CRELEL demande un subside qui permettra – ajouté à celui de la ville – d'étoffer un tournoi de haut niveau.

La demande est acceptée. Un subside de 700 € est octroyé à cette organisation.

6. Calendrier 2018 de nos tournois.

Le calendrier proposé par M. Renaud Barreau, DT, est accepté.

Le voici :

Individuels, du 9 au 13 mai

Interclubs, les 21 janvier, 20 mai, 3 juin et 17 juin

Inter-ligues, le 8 ou le 9 septembre

Rapide, le 22 ou le 23 septembre.

7. 5es rencontres francophones de l'AIDEF.

C'est M. Kim Le Quang, MF, qui est le candidat dont le classement Elo est le plus élevé.

C'est donc lui qui est désigné pour représenter notre fédération en Tunisie en octobre prochain.

8. Rapport sur le travail des chargés de missions dans les écoles.

M. Frédéric Bielik commente avec précision la synthèse de ce travail.

L'entièreté de la subvention obtenue n'est pas encore utilisée. Il est proposé et accepté – moyennant vérification par Frédéric auprès de l'Administration si c'est autorisé - de prévoir l'achat de 30 kits supplémentaires, avec une pendule, de 60 jeux de table pour compléter les kits existants, de 100 pendules DGT 1001 et de 20 *chess tutor*.

9. Vice-présidence.

M. Nicolas Rauta est élu à la vice-présidence de notre conseil..

10. Périodicité du pion f.

Diverses propositions sont exprimées.

Il est décidé de placer ce sujet à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 11 novembre. Celle-ci tranchera.

11. Règlement de tournois inter-écoles.

Les propositions annoncées sont acceptées. Les voici :

«Préambule : Le règlement ci-après est une proposition de canevas à suivre ou non (cf. Art.26) qui n'engage en rien la FEFB asbl.

Article 1. La FEFB peut épauler, à titre de consultant, l'organisation par une école de tournois inter-écoles locaux, provinciaux et régionaux par l'intermédiaire de son délégué Jeunesse.

Article 2. Un calendrier des tournois provinciaux et régionaux est proposé par le délégué jeunesse de la F.E.F.B. en tenant compte au maximum des autres manifestations échiquiennes.

Article 5, (dernière phrase) : Elle proposera une décision sur base de critères objectifs (expérience, localisation, nombre de locaux disponibles) pour l'attribution de l'organisation du tournoi.»

M. Laurent Wéry est chargé de contrôler l'entièreté du texte et d'y insérer les modifications ci-dessus en plus de décisions prises lors de la réunion précédente.

12. Règlement du comité sportif d'appel.

Un ajout à l'article 13 du ROI est adopté. En voici le texte :

«j) Une caution, fixée anticipativement chaque année par le conseil d'administration, est à verser au compte de la FEFB asbl. Elle n'est remboursée qu'au cas où la réclamation est fondée, ne fût-ce que partiellement.»

Les membres du conseil décident de fixer le montant de la caution à 250 €.

Autre précision : c'est M. Philippe Jassem (arbitre et membre du cercle 244) qui est désigné par la ligue de Bruxelles-Capitale pour siéger dans le CSA. Philippe remplace M. Jean-Paul Tomasi.

13. Nouvelle rédaction de l'article 2.f du ROI.

L'article actuel est parfois mal interprété. Voici le nouveau texte adopté :

«1°) Le cercle qui aligne un joueur sans matricule belge actif dans une compétition comptant uniquement pour le classement Elo belge est redevable d'une cotisation pour ce joueur.

2°) Le cercle qui aligne un joueur sans matricule FIDE actif dans une compétition comptant pour le classement Elo international est redevable d'une cotisation pour ce joueur».

14. Stage de formation d'arbitres.

Certains joueurs en font la demande.

Il est décidé, en accord avec M. Cédric Sohet (délégué à l'arbitrage), de confier l'encadrement à M. Philippe Jassem.

Propositions : 6 jours de formation de 6 heures + un jour d'évaluation.

Droit d'inscription, 70 €/stagiaire, indemnité forfaitaire de 400 € pour le formateur.

MM. Sohet et Jassem définiront les dates (au printemps 2018), le lieu et le contenu du stage.

15. Stage de formation de moniteurs.

Une demande existe aussi en ce domaine.

Une formation peut s'envisager pour l'automne de cette année.

Cette séance a débuté à 14H10 et s'est achevée à 17H35.

Raymond van Melsen..